

# Histoire

## Écrit

### Épreuve commune

#### Sujet : Les États-Unis, puissance mondiale malgré elle ? (1823-1945)

Pour la neuvième année consécutive, l'épreuve écrite d'histoire s'est déroulée dans le cadre de la Banque d'épreuves littéraires commune aux Écoles normales supérieures (de Paris, Lyon, Cachan), à l'École des chartes et à d'autres grandes écoles désireuses de sélectionner pour leur propre oral des candidats au niveau reconnu. Le jury, en partie remanié par rapport à l'année précédente, était constitué de 50 correcteurs agréés par l'ENS (23), l'ENS de Lyon (23) et l'École des Chartes (4). Ils ont été répartis en 25 binômes ayant pour tâche d'assurer à chaque copie une correction fondée sur les recommandations précises données par les directions des trois écoles précitées, et les courbes de ces binômes ont été harmonisées entre elles, afin de garantir autant que possible le caractère à la fois équitable et sélectif de l'épreuve.

Sur les 4717 candidats de cette année (contre 4702 en 2017), 4636 étaient présents à l'épreuve de composition d'histoire (4584 en 2017), dont 5 ont rendu une copie blanche (17 en 2017). 76 candidats étaient absents (104 en 2017). La moyenne générale des notes a été de 10,16 (9,88 en 2017). Les notes inférieures à 6 ont représenté 11,5 % du total des copies (15,3 % en 2014), contre 33% pour celles allant de 6 à 9,5 (32,9% en 2017), 32,5 % pour celles entre 10 et 13,5 (32% en 2014) et 21,9% pour les notes égales ou supérieures à 14 (19,6% en 2014). Plus de la moitié des candidats ont donc obtenu une note supérieure ou égale à 10. Comme l'an dernier, près de 10% des copies (9,4 %) ont été notées entre 16 et 20.

Comme chaque année, les disparités de niveau entre les candidats portent autant sur des questions de forme que sur la connaissance du fond. Sans revenir sur l'exigence d'une orthographe et d'une expression écrite maîtrisées – c'est le moins qu'on puisse attendre des lauréats d'un concours sélectif – trop de copies présentent des défauts de construction évitables : introductions interminables qui anticipent sur le développement et apportent souvent plus de confusion que de clarté, conclusions bâclées à la hâte faute d'une réflexion préalable sur le sens et le propos de la copie, multiplication des sommaires et résumés qui alourdissent inutilement la rédaction et donnent l'impression aux correcteurs qu'on doute de leur capacité de concentration, pour ne pas parler des digressions inutiles, quand elles ne sont pas franchement déplacées. Ce sont autant de travers qu'on peut corriger pour progresser.

Le sujet de la composition d'histoire questionnait cette année la manière dont la jeune nation américaine de 1823, soucieuse de se préserver du jeu des grandes puissances européennes, de la corruption du vieux monde et des politiques de domination, s'est hissée en un peu plus d'un siècle au statut de première puissance mondiale, victorieuse des forces de l'Axe en 1945, organisatrice de la paix autour de l'ONU, certes très vite entraînée dans la Guerre froide, mais aussi superpuissance économique et culturelle.

La formule « les États-Unis, puissance mondiale malgré elle » suggérait une réticence de la part des États-Unis ou, plutôt, de la part des dirigeants américains et/ou de leur(s) population(s) – puisqu'il était impératif de déconstruire cet acteur collectif et de le détailler au fil de la composition pour ne pas verser dans une vieille histoire faite de nations incarnées et de dirigeants tout puissants – à assumer la position que leur confère leur montée en puissance, et notamment leur rôle majeur dans les deux guerres mondiales du XX<sup>e</sup> siècle. Un des enjeux de la composition était évidemment de préciser la nature, les ressorts et les composantes de cette réticence, qui renvoie pour partie au principe de *non entanglement* laissé en héritage aux Américains par George Washington en matière de diplomatie (la notion d'*entanglement* se rapportant à des engagements contraignants, susceptibles de se transformer en pièges pour la nation).

Cette réticence renvoie à des catégories classiques de l'histoire américaine, telles que le couple isolationnisme/interventionnisme, qu'on pouvait mobiliser mais aussi discuter. Derrière ces étiquettes commodes de l'histoire diplomatique et militaire, qui peuvent aussi caractériser l'état d'esprit des Américains et de leurs dirigeants à certains moments de l'histoire, l'enjeu était en effet de mettre en lumière les choix et les stratégies des acteurs, sans omettre leurs hésitations et leurs erreurs, et de mettre en lumière les atouts, les contraintes et les contextes qui déterminaient ces choix.

On attendait des candidats, à cet égard, qu'ils puissent distinguer les attributions respectives des acteurs institutionnels de la décision – le Président, le Secrétaire d'État, le Congrès et ses deux chambres (Sénat et Chambre des Représentants), pour s'en tenir au niveau fédéral – sans négliger le rôle d'acteurs moins officiels, tels qu'Alfred Mahan, par exemple, dont les écrits influencent le réarmement naval des États-Unis, élément déterminant de la montée en puissance stratégique et commerciale des États-Unis.

Il fallait aussi mettre en lumière le poids de l'« opinion publique », dont nous savons qu'elle est toujours plus ou moins une construction, qu'elle se manifeste à travers le vote des élus des États concernés par les conséquences potentielles des initiatives de l'exécutif ou influencés par les sympathies de leur population, par des campagnes de presse (comme dans le cas de l'intervention à Cuba en 1898) ou encore par les sondages d'opinion – Franklin Roosevelt les consulte et en tient manifestement compte dans la conduite de sa politique extérieure.

Un épisode de la question, le vote sur l'adhésion des États-Unis à la Société des nations, inventée et imposée par Wilson en 1918 – vote qui échoue à atteindre les deux tiers des suffrages au Sénat et laisse les États-Unis en dehors de la SDN – illustre bien la nécessité qu'il y avait pour les candidats de maîtriser les aspects institutionnels de la décision politique comme les ressorts des clivages partisans et des fluctuations de l'opinion. Par ailleurs, la dimension politique et militaire de la puissance américaine ne devait pas occulter ses aspects et fondements économiques, mais aussi culturels, même si le *soft power* américain – qui prend son essor après la Première Guerre mondiale, n'était pas au cœur du sujet ici.

Un plan chronologique était de toute évidence la solution la plus commode pour traiter le sujet, mais la première partie posait un problème délicat, puisque les États-Unis, jusque vers 1890, sont plus occupés à construire leur territoire, à l'élargir (au détriment du Mexique, notamment), à le découvrir, à le mettre en valeur, à l'occuper et, conséquence de cette conquête de l'espace, à se déchirer entre États esclavagistes et États libres lors de la guerre de Sécession entre 1861 et 1865 – qu'à intervenir dans les affaires du monde ou à conquérir des terres lointaines. Il était donc nécessaire d'assumer un certain déséquilibre chronologique. On rassemblera ici dans une première partie la période qui va de 1823, date de la déclaration de Monroe, à 1898, qui marque le basculement des États-Unis dans l'impérialisme, avec l'intervention américaine à Cuba. La non-adhésion des États-Unis à la SDN, en 1919, fournira le point d'articulation entre les deuxième et troisième parties.

## **1. De la doctrine de Monroe au tournant impérialiste (1823-1898)**

En 1823, les États-Unis sont loin d'être une puissance mondiale et plus loin encore d'en avoir le projet. Affranchis de la tutelle britannique par la guerre d'indépendance, ils n'ont affronté les Anglais dans la guerre de 1812 que pour faire respecter leur neutralité dans le conflit opposant le Royaume-Uni à la France napoléonienne. D'une manière générale, ils n'entendent pas se mêler aux querelles et aux déchirements des Européens. L'idée des États-Unis comme nouveau monde exempt de la corruption européenne est d'ailleurs encore forte, et participe d'une forme d'isolationnisme, qui contribue à alimenter pendant toute la période le nativisme et la xénophobie. Cette volonté de retrait à l'égard des affaires internationales s'exprime dans la déclaration adressée par le président Monroe et son secrétaire d'État John Quincy Adams au Congrès des États-Unis, et relative aux inquiétudes et discussions soulevées par les mouvements d'indépendance dans les colonies espagnoles en Amérique, ainsi qu'à l'intérêt des Russes pour le vaste territoire de l'Oregon. La déclaration affirme hautement la volonté des États-Unis de se tenir à l'écart des rivalités européennes et de considérer « toute tentative de leur part pour étendre leur système à une portion quelconque de cet hémisphère comme dangereuse pour notre tranquillité et notre sécurité » et « toute intervention d'une puissance européenne, ayant pour objet soit d'obtenir leur soumission, soit d'exercer une action sur leurs destinées [...] comme la manifestation d'une disposition hostile à l'égard des États-Unis ».

La postérité de cette déclaration appelée couramment « doctrine de Monroe » vient notamment de ce qu'elle tend à ériger les États-Unis en défenseurs potentiels de « l'hémisphère occidental », c'est-à-dire du continent américain tout entier, contre les intrusions étrangères, et spécialement celles des Britanniques et des puissances coloniales espagnole et portugaise aux prises avec les indépendances. Soulignons cependant qu'il est quelque peu anachronique d'analyser (comme certains candidats n'ont pas hésité pas à le faire), la doctrine de 1823 à la lumière de son « corollaire », c'est-à-dire des conclusions paternalistes et interventionnistes qu'en tire Theodore Roosevelt en 1904, brandissant une sorte de devoir des nations considérées comme adultes et civilisées (anglo-saxonnes et protestantes de préférence) à l'égard des nations supposées immatures et incapables de gérer leurs affaires. Par la déclaration de 1823, les Américains énoncent leur volonté de tenir à distance les puissances européennes et de voir reconnues les aspirations à l'indépendance des nations de ce continent, mais ils n'en sont pas encore à se penser comme les protecteurs de ces dernières.

Dans cette première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le territoire habité des États-Unis, agrandi par l'achat de la Louisiane à la France, se présente sous la forme de trois « sections » : le Nord (ou Nord-Est) entre la côte atlantique, les Grands Lacs et le Middle West, région urbanisée où s'est développé très tôt l'industrialisation et l'entreprise capitaliste, au détriment de la petite propriété et de l'idéal agrarien ; le Sud, voué à la production

massive de coton pour le marché mondial et à l'esclavage ; l'Ouest, semi-aride, soumis à un marché de plus en plus national puis mondial, dont la conquête par des fermiers venus en grande partie de régions pauvres d'Europe entraîne l'exode forcé des Amérindiens.

Au déplacement de la frontière (le front pionnier de l'occupation des territoires de l'Ouest) s'ajoute l'acquisition par les États-Unis des territoires de la partie septentrionale du Mexique. En 1845, après l'intégration du Texas, le journaliste new-yorkais John O'Sullivan évoque la « destinée manifeste » des Américains de « nous déployer sur le continent confié par la Providence pour le libre développement de notre grandissante multitude » et le président Polk annonce, en se référant à la doctrine de Monroe, l'objectif d'un développement des États-Unis jusqu'à l'Océan Pacifique. Outre cette expansion continentale, le développement du commerce suscite d'ailleurs des expéditions maritimes, comme celles du Commodore Perry (1853-1854) qui ouvrent le Japon aux Occidentaux.

Mais, au fil de l'avancée vers l'Ouest, et de la création de nouveaux États, se pose un redoutable problème d'équilibre politique entre les États esclavagistes et les États libres – l'enjeu étant le nombre de sièges au Sénat, donc le contrôle de la décision fédérale – qui est réglé quelque temps par le « compromis du Missouri », avant que la loi sur le Kansas et le Nebraska, laissant le choix aux électeurs d'opter pour ou contre l'esclavage, ne précipite la marche vers la guerre de Sécession. Après presque quatre ans de combats (1861-1865), cette guerre, de loin la plus meurtrière de l'histoire américaine, donne l'avantage au Nord, le Sud subissant la Reconstruction jusqu'au retour au pouvoir des démocrates conservateurs (*Redeemers*), retour fatal à l'émancipation des noirs, voués en masse à une nouvelle dépendance sous la forme du métayage.

Durant cette guerre, le président de l'Union Abraham Lincoln et son secrétaire d'État William Seward (qui, en 1867, achète l'Alaska) se comportent à plusieurs reprises comme les dirigeants d'une grande puissance peu encline à se soumettre aux usages, arraisonnant dans les eaux internationales le navire des délégués de la Confédération chargés d'aller convaincre Londres et Paris de la reconnaître (elle y bénéficiait de certaines sympathies), imposant le blocus et répugnant à respecter le droit des neutres. Paradoxalement, ce sont les États-Unis qui sortent renforcés de cette guerre civile, sur le plan militaire et diplomatique. La victoire de l'Union leur confère une crédibilité qui leur permet de menacer d'intervention les Français au Mexique, de négocier sur un pied d'égalité avec l'Angleterre la fin du contentieux né de la guerre, et de peser sur la décision britannique de créer le Dominion du Canada.

Le *Gilded Age* (âge doré) des quarante dernières années du XIXe siècle alimente la montée en puissance des États-Unis. C'est la période qui voit l'émergence des grandes entreprises industrielles et de nouvelles classes sociales (« cols bleus » et « cols blancs »), la construction d'immenses fortunes et le développement du syndicalisme. C'est l'époque où 400 000 immigrants, au bas mot, arrivent chaque année, venus du Royaume Uni, d'Irlande, d'Allemagne et d'Europe du Nord, puis de plus en plus d'Europe centrale et orientale, d'Italie et du monde entier, alimentant la croissance des villes et le peuplement des terres de l'Ouest, important les cultures politiques et ouvrières européennes, et entraînant une montée de la xénophobie et du racisme. En 1890, le Bureau du recensement annonce la fin de la Frontière (au sens de bande frontière du peuplement). Au delà de l'analyse de Frederick Jackson Turner sur le rôle de la Frontière dans la construction de la mentalité américaine, un lien est couramment établi entre cette fin de la Frontière et l'éveil de l'impérialisme, qui prolongerait le mouvement de la conquête territoriale.

C'est au tournant des années 1870 et 1880 que s'opère un basculement dans la perception qu'ont les Américains de la place des États-Unis dans le monde et dans leur volonté de l'améliorer. À partir de l'exemple anglais, le capitaine Alfred Mahan affirme la nécessité d'une marine digne de ce nom pour assurer la sécurité du territoire, protéger les intérêts stratégiques et commerciaux américains à travers le monde et, finalement, propager l'influence américaine – ce que les missions faisaient déjà en Afrique et dans le Pacifique, d'une autre façon. Les États-Unis, qui avaient l'habitude de se penser protégés par les deux océans, et de ce fait invulnérables, entreprennent de développer et moderniser leur flotte. Ils passent entre 1880 et 1900 du 15<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> rang des puissances navales, derrière la Grande Bretagne, la France et la Russie. Le réarmement naval va donner aux États-Unis les moyens d'une politique impériale.

Ce basculement correspond aux mutations politiques de l'ère progressiste – beaucoup plus interventionniste et régulatrice que la période précédente – mais aussi à un mouvement d'affirmation des vertus et valeurs anglo-saxonnes. De ce point de vue, Théodore Roosevelt, le grand homme du progressisme américain, est proche de la sensibilité d'un Rudyard Kipling.

## **2. De la guerre contre l'Espagne à la non-adhésion à la SDN (1898-1919)**

Le basculement impérialiste de la politique américaine – très vite dénoncé par une Ligue anti-impérialiste – est offert par la « splendide petite guerre » de Cuba en 1898. Une série d'incidents, plus ou moins graves, sur fond de répression des indépendantistes cubains par les troupes de la monarchie espagnole, suscite la sympathie des Américains qui identifient la cause cubaine à celle des *insurgents* américains lors de la guerre d'indépendance. Une campagne retentissante de la presse à gros tirages de Hearst et Pulitzer alimente l'indignation de l'opinion et conduit au vote par le Congrès d'une intervention militaire à caractère humanitaire. Les flottes américaines du Pacifique et de l'Atlantique sont mises à

contribution pour écraser la flotte espagnole aux Philippines et permettre le débarquement du corps expéditionnaire américain à Cuba. Le traité de paix et un vote du Congrès accordent l'indépendance à Cuba, fournissent aux Américains des bases à Porto Rico et Guam, et leur permettent d'annexer Hawaï et les Philippines. Une Ligue anti-impérialiste est fondée pour dénoncer ce nouveau cours de la politique extérieure américaine et les violences qu'il engendre.

Les Américains ont désormais un empire, certes restreint et assez peu formalisé, mais qui établit leur présence dans le Pacifique et offre la perspective d'une pénétration du gigantesque marché chinois. Leur présence sur les mers permet la sécurisation et donc le développement des investissements américains, qui restent toutefois limités, notamment en Chine, où les Japonais, au début du XXe siècle, sont beaucoup plus présents. Le percement d'un canal interocéanique dans l'isthme de Panama, projet inabouti de Ferdinand de Lesseps, retrouve sa pertinence. Un opportun mouvement indépendantiste panaméen permet de mettre la main sur cette région et d'entreprendre le percement, qui s'achève en 1914, à la veille de la Première Guerre mondiale. L'isthme devient une zone d'influence américaine. Le corollaire de la doctrine de Monroe, formulé par Theodore Roosevelt en 1904, justifie le rôle de gendarme de la puissance américaine, dont bénéficient les autres puissances à l'occasion :

« Tout ce que désire ce pays, c'est de voir dans les contrées voisines régner la stabilité, le bon ordre, la prospérité. Tout État dont le peuple se conduit bien peut se compter sur notre cordiale amitié. Si une nation montre qu'elle sait agir avec une efficacité raisonnable et un sens des convenances en matière sociale et politique, si elle maintient l'ordre et respecte ses obligations, elle n'a pas à redouter l'intervention des États-Unis. L'injustice chronique ou l'impuissance qui résulte d'un relâchement général des règles de la société civilisée peut exiger, en fin de compte, en Amérique ou ailleurs, l'intervention d'une nation civilisée et, dans l'hémisphère occidental, l'adhésion des États-Unis à la doctrine de Monroe peut forcer les États-Unis, même à contrecœur, dans des cas flagrants d'injustice et d'impuissance, à exercer un pouvoir de police internationale ».

C'est la politique du « gros bâton », qui n'est pas sans rapport avec la pratique du pouvoir de Th. Roosevelt à l'intérieur du pays et avec son programme du *Square Deal*, c'est-à-dire de politiques cherchant la conciliation des intérêts des parties en cause, quitte à les brusquer, en menaçant par exemple d'envoyer la troupe pour forcer les patrons des charbonnages de Pennsylvanie à négocier avec les grévistes. Les conférences de Portsmouth (1905) et d'Alger (1906), donnent à Roosevelt l'occasion de tenir le rôle, inédit pour un président américain, de médiateur dans la paix entre le Japon et la Russie et dans la crise du Maroc, où il favorise la position française tout en ménageant l'Allemagne. C'est le signe à la fois de la dimension internationale qu'a acquis le pays, qui commence à développer une forme de *Soft Power* (traduction d'Edgar Poe par Baudelaire, popularité de Buffalo Bill) et de l'abandon de sa prévention à endosser le rôle de grande puissance.

Dans les premiers temps de la Première Guerre mondiale, les États-Unis présidés par Woodrow Wilson s'efforcent de ne pas prendre parti et de continuer par exemple à vendre des armes et des munitions aux deux camps belligérants. Les dirigeants américains sont plus proches de la Grande-Bretagne et de la France, mais il faut tenir compte des dix millions environ d'immigrants d'origine allemande et des très nombreux Irlandais, hostiles à la Grande-Bretagne, en particulier pendant la répression du soulèvement de l'Irlande en 1916.

La peur d'un arrêt des exportations incite cependant le gouvernement américain à accorder de larges crédits commerciaux à la France et à la Grande Bretagne, sans commune mesure avec ceux qu'il concède aux Empires centraux, malgré l'opposition initiale du Secrétaire d'État Bryan, qui y voit une entorse à la neutralité américaine. En 1915, un emprunt franco-anglais de 500 millions de dollars est lancé sur le marché américain, il est suivi par d'autres, alors que les prêts à l'Allemagne ne représentent guère plus d'un centième de ce qui est alloué aux Alliés. Les problèmes de blocus naval expérimentés lors d'autres guerres refont surface. Les États-Unis ne peuvent plus commercer avec l'Allemagne en raison du blocus anglais, et les Allemands se lancent dans une guerre sous-marine sans merci, coulant notamment le *Lusitania*. Wilson balance entre la défense des droits des Américains sur les mers et la neutralité, avec l'objectif d'une paix sans vainqueur, position qu'il adopte dans son allocution au Sénat en janvier 1916 et lors des élections de novembre 1916, où il est réélu.

Mais c'est pour une autre politique qu'il opte finalement. La rupture des relations diplomatiques et l'entrée en guerre des États-Unis contre l'Allemagne viennent de ce que les Allemands établissent une zone de guerre autour des îles britanniques (trois navires marchands américains sont coulés) : c'est une atteinte à la liberté des mers – enjeu crucial aux yeux des Américains, cause de la guerre de Tripoli, la première livrée par les États-Unis hors d'Amérique, en 1805, contre les pirates barbaresques qui rançonnaient les équipages – qui offre un motif indiscutable à l'entrée en guerre : « Le droit est plus précieux que la paix ». L'armée américaine n'est pas prête pour la guerre, elle ne possède pas les armements lourds qu'utilisent notamment les autres belligérants, mais le pays montre des capacités remarquables de mobilisation, d'organisation, de planification, de standardisation et il réplique à la guerre sous-marine par le système des convois protégés.

Il s'agit désormais pour Wilson de condamner les systèmes d'équilibre des forces en Europe pour établir une paix commune et durable. Wilson est le grand homme de la Paix, qui ne peut selon lui que résulter de la démocratisation. Sa popularité est immense. Il formule unilatéralement les buts de guerre des États-Unis. Ce sont les Quatorze points : cinq portent sur l'adoption d'une diplomatie au grand jour et la répudiation de la diplomatie secrète ; la liberté de naviguer sur les mers ; la suppression, autant que possible, des barrières économiques et le principe de conditions commerciales égales pour toutes les nations consentant à la paix ; la réduction des armements ; le règlement des questions coloniales en fonction du vœu des populations et des revendications équitables des gouvernements. Le quatorzième point, le plus important pour Wilson est la création d'une association générale des nations – ce sera la SDN –, afin d'offrir des garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale aux petits comme aux grands États. Les autres points sont d'ordre territorial et soulèvent la question des aspirations des nationalités et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

La vision de Wilson est combattue par les partisans de la tradition américaine, celle de Washington et de Jefferson, qui consiste à refuser les alliances permanentes et contraignantes – c'est encore le principe du *non-entanglement*. Henry Cabot Lodge, membre de la commission des Affaires étrangères du Sénat développe son propre plan, qui exclut la création de la SDN. Wilson conduit la délégation américaine à la Conférence de la paix à Paris. Il demande et obtient que le pacte de la SDN soit élaboré en premier lieu, et arbitre en grande partie les débats. Mais, par deux fois, le 3 mai puis le 20 juin 1919, le Sénat, qui ne veut pas voir les États-Unis entraînés à combattre en Europe, ni les pays européens intervenir en Amérique latine, refuse de ratifier le traité de paix. Les vieux concepts, quelque peu isolationnistes, de la tradition politique américaine s'imposent contre l'ordre international prôné par l'homme qui a prétendu la dépasser et hisser son pays à un leadership mondial.

### 3. Des lendemains de la Première Guerre mondiale à la fondation de l'ONU (1919-1945)

Après une courte crise d'ajustement, qui se prolonge douloureusement pour les *farmers* touchés par la mévente, la chute des cours et l'endettement, les lendemains de la guerre sont une période de prospérité exceptionnelle et de développement industriel, suivie, au bout d'une décennie, d'une crise économique mondiale majeure. On présente parfois la période républicaine des années 1920 comme un moment d'isolationnisme, en raison notamment des lois des *quotas* qui restreignent l'immigration en 1921 et 1924, sans doute aussi parce qu'après la diplomatie mondiale de Wilson, les États-Unis semblent se recroqueviller sur les affaires nationales et la doctrine du *non-entanglement* triompher. En fait, ce sont les républicains, de retour au pouvoir qui, dans les années 1920, héritent de la délicate et complexe question des dettes de guerre et des réparations et sont donc contraints de contribuer à la résolution d'une question internationale très compliquée et aux enjeux très lourds.

Il s'agit en effet de retrouver une Europe prospère, pacifique, qui puisse constituer un partenaire commercial pour les États-Unis, et de rétablir le système de commerce international et d'investissements d'avant-guerre. Français, Anglais et Italiens exigent le paiement des réparations auxquelles ont été condamnés les Allemands et la diminution des taux d'intérêt qui pèsent sur leurs dettes. Les Américains font valoir que les dettes ne peuvent être annulées, car le Trésor américain a emprunté sur le marché et qu'il n'est pas question de faire payer les contribuables américains. Ils réfutent tout lien entre les dettes européennes, qui constituent des engagements, et les réparations fixées par le Traité de Versailles que les États-Unis n'ont pas ratifié. Les dirigeants américains surestiment la force de la Grande-Bretagne et ils craignent sa puissance financière. Les concessions américaines en termes de taux d'intérêt sont jugées insuffisantes par les Français qui ont payé l'impôt du sang. On ressuscite même la question de la dette impayée de la Guerre d'indépendance américaine. Alors que la Grande-Bretagne signe un accord de paiement, Poincaré réclame qu'on règle conjointement la question des dettes et des réparations, et il prend un gage en occupant la Ruhr.

Le gouvernement américain confie à un comité d'experts internationaux l'examen des capacités de paiement des Allemands, et il en sort le plan Dawes, accepté par la France, qui permet d'évacuer la Ruhr, et qui est suivi d'un plan Young, lequel lie de facto le paiement des dettes à celui des réparations et met en place un circuit financier. Rien n'est vraiment réglé et le sort réservé à une Allemagne rongée par l'inflation nourrit la montée du totalitarisme.

Un autre sujet brûlant est celui du désarmement, la montée en puissance de la flotte japonaise inquiétant à juste titre les États-Unis. D'une série de conférences entre les cinq grandes puissances navales (États-Unis, Grande-Bretagne, Japon, France et Italie), destinées à limiter la course aux armements dans ce domaine, les Américains retirent un sentiment trompeur de sécurité. Les États-Unis incitent l'Europe à désarmer, mais ils s'opposent au protocole de Genève dont le système de sanctions financières leur évoque une nouvelle *Sainte Alliance* incompatible avec la doctrine de Monroe. Les Américains sont très présents en Asie et en Amérique latine. Ils le sont aussi au Moyen-Orient, théâtre d'une nouvelle *diplomatie du pétrole*.

La Grande Dépression se traduit par un renforcement du protectionnisme. Les agressions du Japon, en Mandchourie et à Shanghai ne trouvent d'autres réponses qu'une condamnation morale de Hoover. Le Japon quitte la SDN en 1933. L'élection du démocrate Franklin Roosevelt en 1932 ne s'est pas jouée sur des

questions de politique étrangère, même s'il défend une vision wilsonienne. Le *New Deal* entend guérir la Grande Dépression qui a débuté aux États-Unis, et n'est pas pour rien dans la montée des dangers. Mais, au moins jusqu'en 1938, l'heure est à l'isolationnisme et Roosevelt agit fort peu face à la montée de régimes autarciques et bellicistes. Il offre toutefois une reconnaissance *de jure* à l'URSS, premier pas vers un rapprochement précieux, et il accorde l'indépendance aux Philippines. L'abandon de l'étalon-or, la dévaluation du dollar et l'abaissement réciproque des droits de douanes engagent un net redressement économique dont bénéficie notamment l'Amérique latine, avec laquelle il établit une relation de « bon voisinage ». À la conférence interaméricaine de Buenos-Aires en 1934, il déclare que les États-Unis sont désormais opposés à toute intervention armée.

La politique agressive du Japon à l'égard de la Chine et de la Mandchourie provoque peu de réactions des États-Unis, de même quand il s'affranchit des accords sur l'armement naval. Les États-Unis connaissent même un « raz de marée isolationniste », au moment où Hitler arrive au pouvoir. Selon Selig Adler (*The Great Isolationist Aberration*), le phénomène transcende les divisions économiques et politiques. Il résulte, à la fois, des politiques agressives du Japon de l'Allemagne et de l'Italie, de la Grande Dépression, et d'une perte de confiance à l'égard des dirigeants. Il exprime une fois encore la hantise américaine des alliances contraignantes et des organisations internationales. La commission Nye (sénateur républicain du Dakota du Nord) enquête sur la théorie selon laquelle l'entrée en guerre des États-Unis, en 1917, serait due, non pas aux principes de liberté et de sécurité maritimes, mais à la pression des banquiers soucieux de récupérer leurs créances. Des lois de neutralité sont votées par le Sénat de 1935 – après l'attaque de l'Éthiopie par l'Italie – à 1939. Ces lois interdisent la fourniture d'armes aux belligérants (1935) et l'octroi de prêts (1936), et ne font aucune distinction entre agresseur et agressé. Toutefois, celle de 1937 contient la disposition *Cash and Carry* (l'acheteur doit payer comptant et transporter lui-même ses achats) – qui va permettre aux Alliés de se fournir aux États-Unis – et celle de 1939 lève l'interdiction de la vente d'armements. Un projet d'amendement va jusqu'à demander que la guerre soit approuvée par référendum.

Dans le Discours de la Quarantaine (5 octobre 1937), Roosevelt annonce toutefois qu'il entend préserver la paix et il évoque une mise en quarantaine du Japon. Mais ce discours n'est encore pas suivi d'actes. Le Président ne fait pas part de sa préoccupation au moment de la conférence de Munich (1938), même s'il obtient du Congrès une augmentation des budgets de défense et s'il a déjà amorcé le rapprochement avec l'URSS. Tout se passe comme si Roosevelt, certainement conscient de la montée des dangers, pensait impossible à ce moment, pour des raisons d'équilibre politique intérieur, d'engager la lutte.

L'aggravation de la situation en Europe, en septembre 1939, permet un rapprochement du Président avec le Congrès et la création d'un Bureau des ressources de guerre, d'une Commission nationale consultative pour la défense, puis d'une Commission nationale et consultative pour la défense. On trouve dans ces instances des personnalités des grandes firmes automobiles. Le Comité des activités non américaines enquête sur la subversion marxiste et nazie. Mais l'accueil des Juifs qui fuient l'Allemagne est limité par les lois des quotas.

La défaite de la France secoue Roosevelt – qui n'a pas donné suite à l'appel à l'aide de Paul Reynaud – et l'opinion américaine, qui ne rejette plus majoritairement une entrée en guerre. Les dépenses militaires sont augmentées, une loi prescrit l'enregistrement de tous les hommes de 21 à 35 ans. Roosevelt, qui a promis de ne pas envoyer les « boys » outre-mer, est réélu. La loi Prêt-bail (17 décembre 1940) permet des livraisons et des aides financières aux Alliés sans créer de dettes, elle est étendue à l'URSS à partir du 21 juin 1941.

Jusqu'en août 1941, malgré des incidents avec les sous-marins allemands, Roosevelt hésite encore, impressionné par la force du courant isolationniste. Mais sa rencontre avec Winston Churchill débouche sur la Charte de l'Atlantique, qui s'inscrit dans le prolongement de son discours des quatre libertés du 6 janvier, et jette les bases d'une alliance élargie à l'URSS.

C'est le raid japonais du 7 décembre 1941 sur Pearl Harbor qui précipite l'entrée en guerre des États-Unis contre le Japon. Leurs alliées de l'Axe, l'Allemagne et l'Italie déclarent eux-mêmes la guerre aux Américains. Cette guerre se déroule sur deux fronts, l'Europe et le Pacifique.

Très vite, Roosevelt endosse le rôle de commandant en chef des forces alliées. C'est lui qui impose le débarquement en Afrique du Nord pour prouver la combativité de ses troupes et remobiliser l'opinion, et le débarquement massif et décisif en Normandie. C'est lui aussi qui impose en 1943 la notion de capitulation sans conditions, empruntée au général Grant de la guerre de Sécession, qui cherche à amadouer Staline lors des conférences de Téhéran en 1943 et de Yalta en 1945, qui refuse de voir en de Gaulle un représentant légitime de la France et souhaite un processus général de décolonisation (les deux choses sont liées) et insiste sur la création des Nations Unies.

Roosevelt préside aussi à la mobilisation nationale, grâce aux pouvoirs extraordinaires qui lui sont votés par le Congrès à partir de décembre 1941. Il décide, sans en informer le vice-Président ni le Congrès, de lancer le projet Manhattan qui aboutit à la production de la bombe atomique.

L'effort productif qui permet la victoire est gigantesque, et il permet aussi de relancer l'économie et de sortir de la crise. La stratégie consistant à organiser un débarquement en France pour soulager le front russe porte ses fruits, au prix de lourdes pertes, et conduit à la capitulation allemande, le 8 mai 1945. Les bombardements atomiques sur Hiroshima (6 août) et Nagasaki (9 août), commandés par Harry Truman, ancien vice-président et successeur de Roosevelt, accélèrent la capitulation japonaise, au prix encore de terribles pertes.

Les États-Unis sortent plus beaucoup forts et plus influents de la Deuxième Guerre mondiale. Ils surclassent désormais tous leurs rivaux, par la force de leur économie, leur avance technologique, leur prestige et organisent la paix et l'ordre mondial à travers l'ONU, le FMI et bientôt le GATT. Plus expérimentés et plus réalistes qu'en 1918, ils ont su engager – malgré une opinion publique peu lucide – et gagner une guerre d'une ampleur inédite. Mais la Guerre froide menace déjà leur leadership. Elle contredit l'illusion d'un triomphe de la vertu et de la bonne volonté sur le cynisme, et ne tarde pas à alimenter aux États-Unis une méfiance de l'opinion et des autorités à l'égard du monde extérieur, au moment même où le soft power américain, d'autant plus puissant qu'il est soutenu par la diplomatie américaine, est à son zénith.

## Série Sciences humaines – spécialité

### Les pauvres à Rouen en 1613

Lors de la session 2018, 1014 candidats (sur 1044 inscrits) ont composé lors de l'épreuve de commentaire de texte historique. Les notes s'échelonnent de 1,50 à 20. La moyenne est de 8,94/20, l'écart-type de 3,5 et 15,29% des copies (soit 155) ont obtenu une note supérieure ou égale à 14/20. Ces résultats sont assez proches de ceux des années précédentes<sup>1</sup>, avec le maintien d'un nombre équivalent de bonnes copies, mais une légère baisse de la moyenne générale de 0,5 points, qui s'explique sans doute, outre les lacunes et erreurs récurrentes, par la volonté de certains candidats de faire entrer à tout prix dans l'explication des évolutions vues en cours, sans tenir suffisamment compte du texte lui-même.

Pour mémoire, la question d'histoire moderne pour la session 2018 était « Économie et société en France au XVII<sup>e</sup> siècle ». Le texte proposé à l'étude, qui portait sur le traitement de la mendicité par les élites urbaines, s'inscrivait donc pleinement dans ce programme, mobilisant les deux thématiques de celui-ci. Les problèmes de pauvreté et d'assistance avaient certainement été abordés en cours. Dans la bibliographie qui accompagnait le programme, donc supposée connue des candidats, étaient directement utiles les ouvrages d'Anne Béroujon (chap. 1 et 5) et de Jean-Pierre Gutton (chap. 2 et 4), ainsi que plus largement ceux de Jean-Marie Constant, Marcel Lachiver et Didier Terrier.

Le document ne comportait pas de piège ou de difficulté spécifique, sinon le fait qu'il était situé en 1613, assez tôt dans le siècle, et nécessitait donc de mobiliser avec précaution les exemples postérieurs. On attendait des candidats qu'ils montrent comment le texte témoigne d'une bascule de la charité (chrétienne et individuelle) vers l'assistance publique (institutionnelle et laïque) et d'un regard nouveau sur la pauvreté. Il est indispensable que ces futurs historiens repèrent et mettent en valeur ce qui change, qu'ils démontrent aussi une connaissance fine du programme (les hôpitaux généraux, le « grand renfermement » doivent être connus, mais ils apparaissent tous en France après 1613 ; les antécédents de cette politique et de ces conceptions existent au XVI<sup>e</sup> siècle et même au Moyen Âge) et qu'ils réalisent également une lecture fine du texte (allusions explicites aux pratiques traditionnelles de charité qui perdurent et, redoutée par les autorités, résistance de la population à cette nouvelle politique, qui doivent être repérées). Le texte permettait également de présenter la société urbaine du XVII<sup>e</sup> siècle et les différents groupes qui la composent.

Comme l'année précédente, c'est un document issu de la pratique, et non un récit rédigé *a posteriori*. Les candidats ont mieux intégré cette dimension et les longues digressions sur la subjectivité ou la sensibilité de l'auteur ont été épargnées aux correcteurs. Certains sont cependant tombés dans le travers inverse et ont éludé la présentation des producteurs du document (les magistrats du parlement de Rouen), ou ont benoîtement considéré qu'il avait été écrit par un greffier, ce qui, même si c'était factuellement exact, ne dit rien de la position et des intentions de ceux qui l'ont élaboré.

Avant de proposer quelques éléments précis de correction, on peut dresser la liste des défauts récurrents les plus importants que les prochains candidats auront à cœur d'éviter, en laissant ici de côté les erreurs, omissions ou contresens individuels, parfois accablants ou amusants, mais dont la portée générale est incertaine. Pour limiter les redites, on ne reprend pas non plus l'ensemble des conseils formulés dans les précédents rapports de jury, qui constituent toujours des garde-fous utiles.

Dans de trop nombreuses copies, on oublie que le contexte général de rédaction doit être présenté en introduction, tout comme la nature du document. Il ne s'agit pas d'un passage obligé purement formel, mais bien d'éléments qui orientent la lecture du texte. On attend donc des candidats qu'après les avoir énoncés,

---

<sup>1</sup> En 2017 la moyenne avait été de 9,46, et 15,25% des copies (soit 153) avaient obtenu plus 14/20.

pour ceux qui les connaissent, ils en tirent des conséquences : la régence de Marie de Médicis n'est certainement pas une période où le pouvoir monarchique est le plus fort (prendre comme axe central l'avancée triomphale ou subreptice du pouvoir central ne paraît pas adapté, et a conduit trop souvent à exagérer l'intervention monarchique dans les décisions prises) ; Rouen est alors une ville puissante et riche, susceptible d'attirer toute la misère environnante, et non une ville en déclin entre Paris et Le Havre, qui illustrerait simplement la grisaille économique du XVII<sup>e</sup> siècle ; c'est un texte réglementaire, reflet de la vision des différentes élites urbaines, dont l'application effective doit toujours être interrogée. Et l'auteur du texte n'est pas Gustave Panel, qui en est seulement l'éditeur en 1917. Toujours sur l'usage du paratexte (sur lequel le rapport de l'épreuve de 2016 avait déjà attiré l'attention des candidats), la publication conjointe de ce recueil de documents à Paris et Rouen au XX<sup>e</sup> siècle a quelquefois été interprétée à tort comme l'indice d'une décision parisienne en 1613.

Dans le corps du devoir, faute de connaissances ou de méthode, beaucoup se contentent de paraphraser le texte, c'est-à-dire n'apportent aucune information supplémentaire par rapport à ce qui y est écrit. L'explication précise des termes qui y figurent, comme bureau des pauvres, manouvrier, vicaire, bourgeois, commissaire ne peut être esquivée sans dommage. Défaut inverse, d'autres prennent prétexte du thème général du document (plus ou moins bien cerné) pour proposer une restitution sans discernement de leur cours ou de leurs lectures, s'éloignant inconsidérément du texte. Si la progression du pouvoir monarchique est bien un phénomène massif du XVII<sup>e</sup> siècle et a des conséquences en matière économique et sociale, c'est trahir le texte que de consacrer toute une partie, voire la problématique de l'explication, à ce phénomène. Les développements sur le mercantilisme ou sur la révolte des bonnets rouges étaient hors de propos. Plus formellement, il est inutile de multiplier les citations de plusieurs lignes du texte, comme les redites qui allongent inutilement la copie. Enfin, l'absence de maîtrise de l'orthographe par certains est véritablement surprenante.

On fournit ici quelques compléments bibliographiques et chronologiques utiles au corrigé. En dehors des titres figurant dans la bibliographie accompagnant le cadrage de la question :

- Articles « Pauvres », « Assistance », « Bureau des pauvres », « Charité », « Mendiants », « Œuvres de miséricorde » dans F. Bluche, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, 1990.
- B. Geremek *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen-Age à nos jours*, Paris, 1987.
- J.-P. Gutton, *La société et les pauvres en Europe (XVI-XVIII<sup>ème</sup> siècles)*, Paris, 1974.
- A. Kitts, « Mendicité, vagabondage et contrôle social du moyen âge au XIX<sup>e</sup> siècle : état des recherches », *Revue d'histoire de la protection sociale*, 2008/1, p. 37-56.
- Deux ouvrages de M. Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, 1961 et *Surveiller et punir*, Paris, 1985, pouvaient également être mentionnés par les candidats, comme références historiographiques importantes.

Sur la Rouen et la Normandie, évidemment inaccessibles aux candidats :

- Jean-Pierre Bardet. *Rouen aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : les mutations d'un espace social*, Paris, SEDES, 1983.
- Michel Mollat, (dir.) *Histoire de Rouen*, Toulouse, Privat 1979.
- Bernard Gauthiez, « Rouen », dans *Atlas historique des villes européennes*, t. 2, *Atlas historique des villes de France*, Jean-Luc Pinol, dir., CCCB/Hachette, Barcelone/Paris, 1996, p. 68-91.
- Yannick Marec (dir.), *Les hôpitaux de Rouen : du Moyen Âge à nos jours*, Paris, 2005.

Chronologie indicative :

- 1526 Jean-Louis Vivès, *De subventionem pauperum* (1525 à la BnF, 1526 dans tous les manuels)
- 1531 (repris en 1544) création du bureau des pauvres (=Aumône) à Paris
- 1534 création du bureau des pauvres à Rouen ; arrêt d'expulsion des pauvres mendiants étrangers
- 1566 ordonnance de Moulins demandant à toutes les villes de créer une Aumône
- 1600 Barthélemy de Laffemas, *Les moyens de chasser la gueuserie, contraindre les fainéants, faire et employer les pauvres* (ou autres publications du même auteur dans ces années)
- 1604 création de la « paulette »
- 1607 *La chimère ou fantasme de la mendicité* (ou autre exemple de littérature de gueuserie)
- 1610 début de la régence de Marie de Médicis, paix et faible pression fiscale
- 1611-1612 première tentative, sans lendemain, d'enfermement des pauvres à Paris, à la Pitié
- 1613 arrêt du parlement de Rouen sur la mendicité dans cette ville
- 1614 fondation de l'hôpital général de Lyon
- 1650 (vers) 30 à 40 000 mendiants à Paris
- 1654 réunion à Rouen de l'Hôtel-Dieu et du bureau des pauvres valides
- 1656 fondation de l'hôpital général de Paris, véritable début du grand renfermement des pauvres
- 1662 édit ordonnant la création d'un hôpital général dans toutes les villes du royaume
- 1681 règlement de l'hôpital général de Rouen

**Proposition de corrigé** (en italiques les extraits du texte)

Si comme on le verra l'ensemble du corrigé n'est pas rédigé comme devrait l'être un devoir (construction démonstrative des paragraphes, transitions), on attend toujours bien des candidats une rédaction en forme, et non comme ici une série commentaires à partir d'extraits du texte, qui visent à faire apparaître le profit que l'on pouvait en tirer. Il ne s'agit donc en aucun cas d'un modèle du commentaire de texte attendu (des exemples peuvent être trouvés dans les précédents rapports), mais d'une présentation qui aidera peut-être les candidats à mieux comprendre comment ils doivent partir du texte pour l'informer et comment ils doivent systématiquement relier leurs connaissances personnelles à des extraits du texte. Il s'inspire très directement du corrigé dont disposaient les correcteurs (qui était plus développé et envisageait aussi les erreurs possibles).

Enfin, si le contenu du corrigé se doit d'être précis et relativement complet (sans être exhaustif) pour être exact, il est bien entendu qu'un tel degré de détail et d'érudition ne saurait être exigé des candidats dont on attend une lecture juste du texte, des références et exemples pertinents et nombreux pour étayer l'explication, et un devoir logiquement construit et correctement rédigé.

## Introduction

La mention d'une historiographie riche et dynamique depuis Foucault autour de la marginalité sociale, en particulier à l'époque moderne (Muchembled, Farge, etc.), voire hors du cadre français avec les *subaltern studies*, pouvait être pertinente. Les rubriques suivantes étaient attendues, avec éventuellement des développements plus sommaires, une partie des informations pouvant aussi être donnée dans le corps de l'explication.

1- le contexte économique de 1613 et plus largement du début du XVII<sup>e</sup> siècle et la puissance de Rouen

*Rouen* est en 1613 une ville puissante et dynamique. Capitale régionale administrative (un parlement mentionné ici, héritier de l'Echiquier médiéval, une chambre des comptes depuis 1580, un archevêché prestigieux). Malgré la proximité de Paris, la ville et la région jouissent d'une certaine autonomie (coutume de Normandie, commerce lointain) du fait d'une histoire politique singulière et du dynamisme commercial.

Forte population : entre 70 000 et 90 000 habitants dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, c'est alors la deuxième ville la plus peuplée du royaume, un peu avant Lyon (60 000 hab.).

Centre économique majeur en France, au cœur d'une région riche du point de vue agricole, mais aussi pôle industriel et commerçant. Port à la fois fluvial et maritime (malgré l'envasement progressif de la Seine qui entraîne la création en 1517 du Havre, on ne peut parler encore de déclin commercial de Rouen, pas avant 1650). C'est en particulier un grand centre drapier : de production, en s'appuyant sur les campagnes environnantes (matières premières et distribution de travaux par les marchands urbains, forme de proto-industrie), de finition réputée des draps (teinture), et de commerce à diverses échelles (large bassin parisien avec Paris, Beauvais ; Europe, de Séville à Hambourg ; et monde, du Brésil au Canada). Premier centre du négoce textile en France à cette date<sup>2</sup>. Mention possible de la métallurgie également.

Un fort parti protestant y a existé pendant les guerres de religion (1/4 de la population au maximum) et des affrontements violents ont eu lieu, mais on assiste à un reflux au XVII<sup>e</sup> siècle et à une vague puissante de la réforme catholique (17 couvents ouverts entre 1600 et 1648). Ville ligueuse assiégée par Henri IV. Cette dimension religieuse n'est pas hors de propos dans le commentaire. Au milieu du siècle en France, le parti dévot est un grand promoteur de la nouvelle politique envers les pauvres (dont la Compagnie du Saint-Sacrement, 1629-1667, bien présentée par J. P. Gutton).

16 février

Remarquer qu'on est en hiver, ce n'est pas fortuit. Saisonnalité de la misère, des crises et famines. Attention cependant : avec une alimentation fondée sur les céréales, les réserves en général ne sont pas encore toutes épuisées pour tout le monde (la soudure c'est l'été). Il y a certes le froid, une moindre production, mais les plus pauvres se nourrissent aussi de légumes (« herbes »). Ce qui pose surtout problème en février, compte tenu du calendrier agricole, c'est 1- l'épuisement en effet des réserves, mais seulement pour les plus pauvres qui ont une exploitation trop réduite 2- la hausse des prix, car ceux qui ont des réserves limitent les ventes à cette période, car ils sont assurés de vendre encore plus cher à mesure que se rapproche

---

<sup>2</sup> Voir Arnoux Mathieu, Bottin Jacques, « Autour de Rouen et Paris : modalités d'intégration d'un espace drapier (XIIIe-XVIe siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2001/2 (n°48-2), p. 162-191 et Bottin Jacques, « En quête de profits. La pratique des changes à Rouen et en Europe de l'Ouest (1580-1640) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2016/1 (n° 63-1), p. 47-84. Présenté aussi dans D. Terrier p. 144-146.

la soudure 3- surtout, le chômage des manouvriers à cette saison. Il pousse à l'exode vers la ville, alors que ces hommes ne sont pas nécessairement au bord de la famine. J.P. Gutton note que les 2/3 des arrestations de vagabonds ont lieu entre Toussaint et Pâques (le reste du temps ils sont occupés à la campagne).

1613

La conjoncture politique peut être mentionnée, mais rapidement car ce n'est pas le cœur du texte ni du programme : minorité de Louis XIII, régence de Marie de Médicis appuyée par Concini après l'assassinat de Henri IV (1610) et le départ de Sully (1611). Période de paix intérieure et extérieure (malgré des tensions déjà présentes, la révolte du prince de Condé et du duc de Nevers, ainsi que les Etats Généraux, n'ont lieu qu'en 1614, rien en 1613).

La pression fiscale n'est pas particulièrement forte en conséquence à cette date (Braudel-Labrousse : « 1610-1623 une relative quiétude fiscale », p. 182, mais en même temps la Normandie est, de loin, la province la plus fortement taxée, relativement à sa démographie, en raison de l'efficacité de son administration fiscale, Braudel p. 148)

La conjoncture économique générale n'est pas aussi florissante que le voudrait l'imagerie traditionnelle du couple Henri IV-Sully, qui appartient d'ailleurs au passé en 1613. Certes les finances de l'Etat ont été rétablies avant 1610, il y a bien eu un rattrapage consécutif à la fin des guerres de religion, et le pouvoir a bien accompagné cette période de redressement (quelques mesures en faveur des manufactures, interdiction de saisie des trains de labour en 1595, abandon des arriérés de taille, etc). Mais, au-delà des images d'Epinal, en 1613 il n'y a pas de décollage général ni de changement structurel, le retournement par rapport au « beau XVI<sup>e</sup> siècle » est patent. La fin du règne de Henri IV et les années 1610 sont des années assez difficiles (plusieurs témoignages en ce sens), sans faire pour autant partie des périodes de crise aiguë les plus connues. D. Terrier, lu par les candidats, dresse un portrait enthousiaste de l'économie française entre 1600 et 1630 qui paraît particulièrement optimiste, mais on n'a pas fait reproche aux candidats de le suivre. Bref, toute considération sur l'économie autour de 1613 se devait d'être nuancée pour être exacte.

D'une manière générale, un consensus existe pour constater une hausse constante des prix et une croissance moindre des salaires depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Mesurée autrement, la part (en nature) de récolte versée au moissonneur baisse effectivement en plusieurs régions. Il y a bien développement de la pauvreté, en particulier depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, et fragmentation des micro-propriétés dans un monde démographiquement plein (J. Jacquart, *Le crise rurale en Île de France 1560-1670*).

Des poussées locales de peste sont signalées entre 1610 et 1616, mais aucune allusion dans le texte, et il ne paraît pas utile de développer, sinon autour du soupçon d'apporter la peste dont pourraient être l'objet les arrivants. De même, présenter le mécanisme de la crise classique d'Ancien Régime serait ici un peu plaqué.

2- nature du texte

*Extrait des registres de la court de parlement* : C'est un texte officiel de nature réglementaire, produit par le parlement. En tirer des conséquences sur la lecture du texte : rédigé par des officiers du parlement (c'est leur vision de la réalité), s'interroger sur les difficultés d'application de ces interdictions, leur caractère réaliste ou pas. Les institutions de la France ne faisaient pas partie du programme. Néanmoins, comme les officiers de justice sont une catégorie sociale très importante du XVII<sup>e</sup> siècle et que les parlements sont omniprésents (une dizaine à cette date dans le royaume), on pouvait attendre la définition suivante du parlement : cour de justice qui juge en appel. Il a, en plus des fonctions judiciaires, des fonctions législatives (enregistre ou pas les édits du roi) et d'administration locale, comme illustré dans le texte. A Rouen c'est bien l'institution qui s'affirme au début du XVII<sup>e</sup> siècle, au détriment de l'échevinage, et qui peut parfois manifester une certaine indépendance vis à vis de la monarchie (visible en 1639, donc plus tard).

3- Problématique attendue autour d'un processus de longue durée, dont l'arrêt de 1613 constitue une étape et un témoignage : le passage de la charité chrétienne à l'assistance publique.

Le texte témoigne aussi de l'organisation générale de la société urbaine, peut-être d'une accentuation des clivages sociaux qui deviendraient plus brutaux, du changement de regard sur le pauvre, et de l'évolution des sensibilités religieuses (l'image du pauvre christique s'efface, la laïcisation partielle de l'assistance est à l'œuvre). Si ces phénomènes sont bien repérables dans le texte et méritent d'être mentionnés, il est souhaitable de faire ressortir clairement un axe d'explication principal, plutôt que de multiplier sans hiérarchie les questions dont on ne sait lesquelles seront finalement résolues.

4-Plusieurs plans étaient envisageables et ont été admis. On en propose un qui restitue la logique du processus à l'œuvre. Les plans qui se contentaient d'un suivi linéaire du texte n'étaient pas adaptés ici, ni ceux qui consacraient toute une partie aux progrès de la monarchie.

## Éléments de développement

### 1. La pauvreté urbaine, un problème majeur au début du XVII<sup>e</sup> siècle

## A. Toujours plus de pauvres ?

Le texte insiste sur le nombre croissant de mendiants et sur les désordres produits par cet afflux (c'est du moins la perception qui transparait). On pouvait donc s'interroger sur la réalité de cet afflux (à partir des estimations connues du nombre de pauvres), son évolution, les indices qui illustrent la peur du pauvre errant. Les éclairages de l'histoire économique, sur la conjoncture, les salaires, les crises, les migrations vers les villes, pouvaient servir à expliquer ici ces phénomènes.

*Du grand nombre de gueux, vaccabonds et mandiens* : difficile de quantifier ici, au-delà de la perception. Une comparaison qui peut être connue : à Paris, 18 000 pauvres secourus en 1627, 40 000 mendiants selon un témoin vers 1650 (30 000 selon d'autres estimations). A Lyon 7000 en 1597, 18 000 en 1627, soit 10 à 20% de la population. J.-P. Gutton indique que de nombreux témoignages au début du siècle signalent une augmentation du nombre de pauvres arrivés en ville. Le constat dressé par les magistrats dans le texte est donc très certainement fondé.

Outre les causes économiques générales, à l'échelle individuelle, maladie, vieillesse, infirmité sont les facteurs qui poussent à la mendicité. Gutton distingue pauvres structurels (installés en ville, vivant de l'assistance) et pauvres conjoncturels (qui sombrent dans la pauvreté à cause d'un accident de la vie alors qu'ils étaient à la limite de la pauvreté : « paupérisables »). Grande variabilité des salaires ruraux, sensibles à la conjoncture, contre rigidité des salaires en ville. Terrier (p. 124) insiste sur la dévalorisation de la force de travail et la paupérisation depuis le XVI<sup>e</sup> siècle.

*par les rues, portes des églises, huys des maisons* : Géographie de la mendicité, mention concrète des lieux où l'on rencontre des mendiants : les rues, la sortie des églises, et comme le montrent les *huys des maisons*, certains frappent aux portes des particuliers pour les solliciter. Une mendicité donc très présente.

*qui est dans cette ville* : La situation difficile paraît déjà installée, il s'agit d'y remédier et pas de prévenir, on peut se demander si les autorités ne sont pas débordées. Elles tentent en tout cas de réagir.

*Pourvoir au désordre* : Essayer de détailler à quoi renvoie ce *désordre* : peur de la délinquance, de la constitution de bandes organisées (une est mentionnée à Paris en 1607 par Pierre de l'Estoile), de séditions, du développement de la prostitution, de la mendicité, divers troubles à la tranquillité. Fantasme d'une contre-société organisée, comme autour de la cour des miracles à Paris. Possible mention (A. Béroujon) de la littérature de la gueuserie, dont Pechon de Ruby, *La vie généreuse des mercelots, gueux et boesmiens*, 1596 qui alimente un imaginaire (langage secret, hiérarchie, ruses diverses). Les pauvres sont vus comme un danger. Un sentiment d'insécurité liée à la présence de cette population flottante est en effet exprimé dans certains livres de raison par les bourgeois (A. Kitts : de la compassion à la peur). En 1566 à Rouen le bailli avait pris une ordonnance punissant du fouet, puis de mort en cas de récidive, les « pauvres » qui auraient injurié ou attaqué les bourgeois ou habitants de la ville, signe de la crainte qu'ils inspirent, et sans doute des conflits bien réels qui ont pu éclore. Ailleurs, des plaintes à propos des sollicitations pendant les prières à l'église. Sans surprise, les statistiques établies pour la fin de la période sur le profil des voleurs à Paris (J.-P. Gutton) attestent de la surreprésentation parmi les délinquants des jeunes hommes forains dans une situation de précarité et d'instabilité professionnelle, qui sont d'ailleurs les plus surveillés par la police. La notion d'ordre public dont se saisissent les autorités méritait d'être mentionnée. L'évocation des diverses révoltes du siècle, antifiscales essentiellement, est ici hors de propos, relevant d'autres motivations et d'une toute autre sociologie.

## B. parmi lesquels gueux et vagabonds

Le texte stigmatise particulièrement un certain type de pauvres (ceux qui viennent d'ailleurs, sont mobiles et souvent déracinés, suspects de délinquance et d'oisiveté), qu'il convient d'identifier derrière le vocabulaire qui doit être connu.

*Gueux* : « Gueux : Celui qui par poltronnerie et fainéantise erre ça et là quérant l'aumône » (définition Jean Nicot, *Dictionnaire*, 1606). Nicot associe bien les trois termes vus dans le texte, oisiveté choisie, mobilité et mendicité, et ce sont en effet les trois facettes d'une même réalité. On lui trouve parfois associé à cette date les « caymans » ou « belistre » (Furetière en 1690 « Caimand : mendiant qui gueuse par faineantise et faute de vouloir travailler » ; « Belistre : gros gueux qui mendie par faineantise et qui pourrait bien gagner sa vie »). Les représentations du gueux peuvent être détaillées. Le gueux ne travaille pas, ce qui contrevient aux prescriptions bibliques, prend l'aumône aux vrais pauvres, donne le mauvais exemple (on l'accuse d'inspirer les ouvriers ou domestiques qui quittent leur patron ou sont trop exigeants en matière de salaire). Il ne baptise pas ses enfants, c'est un libertin. Lui donner, c'est encourager la paresse. Le vocabulaire du mépris, de la stigmatisation, du soupçon permanent d'une situation délibérément choisie ou simulée (faux infirmes) peut être relevé. Possibilité de mentionner le souvenir ou la crainte des bandes errantes constituées, surtout en périodes de guerre, la présence bien réelle d'escrocs, de voleurs.

*Vaccabonds* : d'après la législation, celui qui n'a ni profession, ni domicile, ni bien et qui n'est reconnu par personne<sup>3</sup>. L'errance, dans une société qui valorise fortement l'enracinement et condamne les gens « sans feu et sans aveu », est en soi mal vue. Evocation possible de ces vagabonds qu'on retrouve morts dans les fossés, ou bien interrogés par la maréchaussée. Pauvres journaliers agricoles, compagnons, soldats licenciés. A distinguer (difficilement) des travailleurs migrants, colporteurs, merciers, vrais et faux pèlerins, clercs gyrovagues. Majoritairement des hommes (à 85% selon Gutton), jeunes.

*Etranger et originaire d'icelle* : Distinction fondamentale. L'appartenance à la communauté est une condition pour être pris en charge. Etranger ici = qui n'est pas né à Rouen. Ailleurs et suivant les cas, sont considérés comme locaux les natifs ou au moins qui peuvent attester d'un an de résidence (édit de 1662), les deux définitions sont admissibles. Renvoie à une réalité effective et déjà évoquée, l'exode inéluctable vers la ville des populations rurales en quête de ressources (ce type d'exode est bien présenté par A. Bérroujon). Ressources supplémentaires des villes, salaires supérieurs (25% au minimum, jusqu'au double) à ceux de la campagne. Dans un discours de 1534 le président du parlement de Rouen avait dénoncé ces pauvres venus d'ailleurs qui étaient selon lui des criminels déguisés en mendiants et, d'autre part, des concurrents des pauvres de la ville sur le marché de l'emploi, discours approuvé par les notables présents. En 1535 le parlement de Paris ordonne sous peine de mort aux mendiants valides non natifs de la ville de quitter Paris sous trois jours.

Mais la ville a besoin des ruraux, une contradiction à relever. En effet, la ville est un mouvoir : les villes d'Ancien Régime (dont Rouen, voir Bardet) sont structurellement en déficit démographique, car la mortalité y est plus forte que la natalité, leur stabilité ou leur croissance n'est due qu'à l'apport démographique permanent des campagnes, excédentaires. En réalité, fin XVII<sup>e</sup>, d'après les comptages de J.-P. Bardet, la moitié des chefs de famille de Rouen sont nés hors de la ville (résumé aussi par A. Bérroujon, donc connu). Aire d'attraction variable, mais en général réduite à la province, prioritairement à moins de 30 km. L'apport économique de la main d'œuvre d'origine rurale est aussi indispensable. Les filles-mères viennent accoucher en ville.

*Et deffenses faites à toutes personnes de recevoir, loger, ny retirer lesdits faineants, gueux, et vaccabonds* : il s'agit de ne plus héberger en ville ces forains, ce qui montre qu'ils bénéficient d'une solidarité des habitants, ou bien que ceux-ci tirent profit de cet hébergement. Possibilité de donner des détails sur les conditions difficiles de logement en ville, l'insalubrité, etc. Derrière la référence à *l'arrest naguesres donné*, il s'agit d'expulser ceux qui sont présents. En 1534 déjà, par un arrêt du parlement de Rouen, les pauvres étrangers sont en effet sommés de quitter la ville et un tri est fait pour « discerner et séparer les vrais povres, malades, débilles et impuissants, des vaccadondz, maraulx, oisifs, sains et valides ». Cet arrêt ne pouvait pas être connu des candidats, mais ils devaient repérer la réitération des décisions d'expulsion et leur inapplication ou leur inefficacité (d'autres pauvres reviennent sans cesse), comme le montre la demande de les exécuter *réellement*. Illustre bien les limites du pouvoir des autorités. L'expulsion des pauvres de la ville, quand elle est exécutée, alimente évidemment la masse des errants sur les routes entre les villes. Le traitement des étrangers est enfin bien différent de celui réservé aux habitants reconnus de Rouen.

### C. s'opposent aux bons pauvres

Les catégories précédentes sont en effet opposées aux bons pauvres, qu'il convient de caractériser en présentant les causes et formes de la pauvreté ordinaire dans la société urbaine.

Ce sont d'abord des résidents habituels de la ville (*tous autres pauvres habitans et demeurans en cestedite ville*) qui seuls peuvent bénéficier des avantages liés à l'appartenance à la communauté urbaine. Les catégories concernées doivent être détaillées.

*manouvriers, gaigne denier* : Les prolétaires qui n'ont que leurs bras à louer et se recrutent à la journée. Manouvriers : renvoie plutôt aux ouvriers agricoles (mais utilisé aussi en ville) ; gaigne deniers : plutôt urbain. Journalier s'apparente à ces catégories. Existence d'une hiérarchie à l'intérieur de ce monde entre le modeste portefaix et ceux qui sont protégés par une corporation (débardeurs sur le port, halles...)

*à leurs femmes et enfans de mendier* : Montre que le revenu de ces manouvriers est insuffisant pour survivre (faiblesse des salaires, irrégularité de l'emploi, peut-être accentuée par la concurrence des ruraux et la présence d'un fort volant de chômeurs). Sur la différence hommes/femmes, les femmes sont toujours moins payées (deux à trois fois moins qu'un homme par exemple pour les moissons), ce qui explique qu'elles mendieraient pendant que l'homme travaille. Possible mention par les candidats du travail féminin : domestiques (mais typiquement pour les célibataires avant mariage et retour au village, ce n'est pas exactement la situation ici), travaux à domicile dans les métiers les moins qualifiés liés au textile, revente au détail de denrées alimentaires. Les immigrées récentes ont les travaux les plus pénibles et les plus mal payés.

Les femmes peuvent avoir un rôle actif dans la gestion d'une boutique ou d'un métier établi, et très indépendant après leur veuvage, mais ces catégories plus aisées ne sont pas visées ici. Dans quelques grandes villes (dont Rouen) elles peuvent être maître dans les métiers du textile en étant mariées, mais on est

---

<sup>3</sup> Déclaration royale du 27 août 1701 : « Déclarons vagabonds et gens sans aveu ceux qui n'ont ni profession, ni métier, ni domicile certain, ni bien pour subsister, et qui ne sont avoués, et ne peuvent certifier de leurs bonnes vies et mœurs, par personnes dignes de foi »

ici à la limite du texte dont il ne faut pas trop s'éloigner. J. P. Gutton note que les femmes sont plus nombreuses à mendier (car elles restent en ville et sont moins mobiles que les hommes). Les veuves pourraient être mentionnées, beaucoup de femmes seules de plus de 50 ans sont arrêtées pour mendicité. Les enfants nombreux sont évidemment un facteur de pauvreté. Relever l'autorité et responsabilité masculines, patriarcales : le respect familial de la disposition incombe au mari. La prostitution n'est pas évoquée dans le texte, pourtant très souvent associée au contrôle de ce type de population.

*pauvres honteux* : Notion qui apparaîtrait en occident au XIIIe siècle, désignant ceux qui par pudeur s'abstiennent de mendier, parfois parce qu'il s'agit de catégories anciennement aisées qui ont été déclassées<sup>4</sup>. N'osant afficher leur pauvreté, elles peuvent logiquement bénéficier d'*aumosnes secrettes*. C'est peut-être en lui que se projette le plus facilement le bourgeois, ce qui le pousse certainement à la générosité, selon un mécanisme semblable à celui suivi par les catégories populaires qui s'identifient au mendiant de rue. Le pauvre honteux a aussi pour avantage de ne pas être une menace, d'être invisible et de correspondre à l'humilité chrétienne attendue.

## 2. Dont s'emparent les élites urbaines

### A. le rôle moteur de la magistrature

Les élites urbaines, qui ont dressé le tableau qui précède, sont à l'origine des décisions dont rend compte le texte. Ce rôle d'acteurs principaux, qu'il convient de bien souligner, les éléments précis fournis par le texte et l'importance de ces élites dans la société urbaine justifient qu'on leur consacre une partie du devoir. Dans ce cadre, les magistrats occupent la première place, comme producteurs de l'arrêt et comme catégorie sociale dynamique, à Rouen en 1613 et plus largement en France au XVII<sup>e</sup> siècle.

*Le procureur général du roy...en la présence d'aucun présidents et conseillers* : sans entrer dans le détail évoquer la distribution des fonctions entre *conseillers* (juges assesseurs du président, qui travaillent collectivement), *président* (qui dirige un tribunal ou une chambre) et le *procureur*, représentant du roi (gens du roi), la terminologie contemporaine renvoyant approximativement aux mêmes fonctions. Ces magistrats détiennent un office (une part des fonctions publiques qui leur a été déléguée). Les offices de justice s'achètent au roi, de plus en plus cher à cette période (triplement en quinze ans de certains offices autour de 1613, ce qui est vérifié à Rouen). En effet, depuis 1604 (instauration de la Paulette, qui doit être connue), en échange du paiement au roi d'un droit annuel (1/60<sup>e</sup> du prix de la charge), on peut transmettre l'office à ses enfants (patrimonialisation de l'office). Les officiers deviennent donc propriétaires de leur charge. Seconde caractéristique des offices, qui explique leur succès et leur prix croissant, les plus élevés d'entre eux permettent d'intégrer la noblesse à la seconde génération, si le père a exercé 20 ans ou s'il meurt en fonction. C'est le cas pour les membres du parlement de Rouen. C'est ainsi que se forme la noblesse de robe (avec l'ensemble des autres offices anoblissant), par opposition à la noblesse de race ou d'épée. Les officiers qui apparaissent dans le texte sont la première génération à bénéficier officiellement du système de la paulette. L'aristocratisation des comportements et la fermeture sociale s'amorcent à cette génération. Insister sur l'assurance sociale qui découle de ces traits, sensible dans le texte. Aucun nom d'individu n'est cependant donné, la fonction et le collectif priment sur la personnalité de tel ou tel. Ces officiers sont par ailleurs des gens cultivés : ils doivent avoir au moins une licence en droit, ont le goût pour les lettres, et connaissent bien la littérature sur le traitement de la mendicité.

On pouvait légitimement se demander dans quelle mesure ces conseillers du parlement agissent de leur propre initiative, répondent à une sollicitation des échevins ou obéissent à une injonction royale. Les trois facteurs se combinent certainement. Le texte fournit des éléments probants sur les deux premiers points (*après avoir eu sur ce l'avis des administrateurs du bureau des pauvres valide, et d'aucuns notables bourgeois de cestedite ville*), mais ne mentionne cependant aucune directive royale. Il convient donc de rester prudent sur cet aspect, d'autant que la régence n'est pas une période forte d'affirmation de ce pouvoir.

Néanmoins, une initiative précise, qui a mobilisé à partir de 1611 le pouvoir royal et le parlement de Paris, a sans doute été observée de près par les parlementaires rouennais et a dû assez directement inspirer le présent arrêt. Peu connue (et légitimement ignorée des candidats dont on ne saurait évidemment attendre une telle érudition), parce que limitée dans ses effets et très éphémère, la première véritable entreprise visant à enfermer autoritairement les pauvres pour en débarrasser la ville a en effet eu lieu à Paris en 1611-1612. Le procureur général du parlement de Paris obtient par lettres patentes une décision d'expulsion des pauvres étrangers et ordonne à tous les autres mendiants de se présenter place de la foire Saint-Germain pour être conduits aux hôpitaux (trois maisons réquisitionnées). 91 se seraient présentés au jour dit, 800 seraient passés dans ces hôpitaux dans les semaines suivantes. Il est prévu de les faire travailler à moudre les blés aux moulins à bras, à battre le ciment « et autres ouvrages pénibles ». Femmes, filles et enfants fabriqueront des bas et des boutons. Par son mandement du 27 août 1612, Marie de Médicis confirme ces dispositions et décide de la fondation de Notre-Dame-de-la-Pitié pour accueillir ces « pauvres enfermez » (qui ouvrira seulement en 1622), et loue en attendant quatre maisons. Un arrêt du parlement de Paris du 15 septembre

<sup>4</sup> Ricci Giovanni, « Naissance du pauvre honteux : entre l'histoire des idées et l'histoire sociale », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 38<sup>e</sup> année, N. 1, 1983. pp. 158-177. Expliqué aussi par A. Bérroujon p. 17.

1612 énonce une série d'interdictions (recevoir des vagabonds, mendier et faire l'aumône), oblige les pauvres à se rendre aux hôpitaux et enjoint les lieutenants criminels, sergents et archers de patrouiller dans la ville pour faire emprisonner ceux qu'ils trouveraient à mendier. Cette politique culmine vers 1616 à Paris, avec 2000 pauvres enfermés, avant de périr faute de moyens et de suivi, face à un afflux constant (après la création de l'hôpital général, donc quarante ans plus tard, jusqu'à 8000 pauvres enfermés). C'est bien cette entreprise précise qui a dû inspirer le *procureur general du roy* de Rouen.

*Bailly de Rouen* : Officier royal, chargé de rendre la justice, juste en dessous du parlement. A aussi comme on le voit des fonctions de police, au sens contemporain. Quelques-uns ont pu parler des forces de police, qui sont en général locales : dans les grandes villes de province, la milice bourgeoise (délaissée par les plus riches) et le guet. Le lieutenant général de police ne naît à Paris qu'en 1667, donc trop tardif.

## B. avec les bourgeois de Rouen

Les magistrats du parlement travaillent en étroite collaboration avec la bourgeoisie de la ville, dont il convient de préciser le statut, le pouvoir et le rôle dans la distribution des secours.

Les bourgeois :

*Notables bourgeois* : le terme de *notables* n'a pas le sens politique du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce sont simplement ceux qui pèsent, la *maior et sanior pars*. *Bourgeois* n'a pas encore le sens exclusif de membre des classes possédantes (c'est seulement à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle qu'il commence à prendre ce sens), mais c'est une catégorie juridique. Le bourgeois, c'est l'habitant d'une ville qui jouit du droit de bourgeoisie, c'est-à-dire de l'ensemble des droits politiques municipaux (voter et être élu à la municipalité). Généralement, mais pas toujours, riche (des membres de corps de métiers peuvent avoir droit de bourgeoisie). Il s'oppose, ou se distingue au moins, de l'*habitant*, simple résident habituel reconnu (parfois par un billet officiel l'autorisant à s'installer, à défaut d'être né dans la ville), mais dépourvu de ces droits. Les auteurs du XVII<sup>e</sup> siècle se plaisent à appeler les bourgeois « citoyens » d'une municipalité, en référence à l'Antiquité et pour souligner leur rôle civique. La bourgeoisie est héréditaire. Si les choses varient d'une ville à l'autre, pour entrer dans la bourgeoisie, outre la résidence, il faut payer des droits (ou verser une aumône fixée), et être accepté par les bourgeois en place, souvent en prêtant serment de fidélité devant les officiers municipaux. Au-delà de cette définition juridique qui doit bien être présente, dans les faits les bourgeois de Rouen appartiennent au monde de la marchandise, des entrepreneurs aisés.

*à tous manans et habitans de cestedite ville de Rouen, de quelque estat, qualité et condition qu'il soient...* : La précision montre que l'application à toutes les catégories ne va pas de soi, et donc qu'il pouvait y avoir des différences de traitement selon catégories sociales, certaines pouvant échapper à ces prescriptions. La phrase est d'ailleurs démentie un peu plus bas : *sans prejudicier toutesfois à la liberté des bourgeois*. Une application variable donc selon les catégories sociales, certains échappant aux rigueurs de la loi commune.

A l'intérieur du groupe des bourgeois, bien distinguer ceux qui exercent des charges municipales (échevins) et ceux qui s'occupent officiellement d'assistance, qui peuvent être les mêmes individus, mais pas toujours. Il s'agit en tout cas de deux fonctions distinctes :

*l'hostel commun de ladite ville, des vingt-quatre du conseil, et de six notables bourgeois, de chacun des quatre quartiers d'icelle* : Le conseil des 24 est le conseil municipal de Rouen, avec 24 bourgeois échevins élus. On n'attendait pas des choses précises sur les institutions de Rouen, mais il serait possible de développer sur l'autonomie urbaine (globalement en recul en France mais pas spécialement ici avant 1639), la domination politique de la bourgeoisie. Mention de quartiers de la ville (et avec *Chacun quartiers de ladite ville*), et non des paroisses. Rouen est divisée officiellement en quartiers (quatre), circonscriptions administratives officielles et non simple usage topographique, à la tête desquels on trouve des quarteniers (qui sont des bourgeois élus), et dans le cadre desquels sont distribués depuis le XVI<sup>e</sup> siècle les secours aux pauvres. Sont peut être connus par les candidats pour Paris, où depuis le Moyen Âge les quartiers sont aussi des divisions administratives de ville, aux fonctions militaires, fiscales, de santé et de police (à Paris 16 quartiers et autant de commissaires).

*assemblée sera faite* : Processus de délibération et de décision qui montre que la verticalité absolutiste n'est pas le seul mode de gouvernement au XVII<sup>e</sup> siècle. Relever que tout reste à organiser, et que c'est à la ville de s'en débrouiller. A noter que malgré sa prospérité Rouen n'est pas réputée pour l'importance de ses investissements publics (autrement dit, les bourgeois rechignent à investir, exemple du pont de pierre inutilisable à partir de 1519 et non reconstruit).

De l'autre côté on trouve *les commissaires dudit bureau* : ce sont les administrateurs du bureau des pauvres. Voir J.-P. Gutton, *Dévots...* sur les milieux investis dans l'assistance. Leur action est ancienne (souligner que l'arrêt ne crée pas le bureau des pauvres, une politique existe déjà, développée plus bas). Il ne s'agit pas du tout de « commissaires départis » ou de proto-intendants comme l'ont supposé certains. Ce sont sans doute eux qu'on trouve aussi parmi les *trésoriers de chacune paroisse*.

*visitation generale* : Procédure de l'enquête, typique des pratiques administratives du temps.

*leur augmenter les aumosnes, s'ils le jugent raisonnable, et selon la nécessité* : Est-ce une reconnaissance implicite de l'insuffisance des secours ? Le bureau manque de fonds en tout cas (cf. plus bas), ce qui pose la question du réalisme des dispositions.

### C. la place du clergé et de la religion

La charité a une signification religieuse et elle est, très concrètement, habituellement prise en charge par l'Église. Le texte permet donc de souligner une double évolution : celle des sensibilités religieuses (voir plus loin) et, d'autre part, la concurrence croissante des pouvoirs civils qui, de fait, conduisent à une dépossession du clergé d'une partie des attributions. On soulignera en tout cas que celui-ci est assez peu présent dans le texte, compte tenu de la nature du problème à régler, et qu'il est réduit au rôle d'auxiliaire des autorités civiles. Significativement, ni l'archevêque de Rouen ni les autres dignitaires de la ville (chanoines...) n'apparaissent ici. Les remarques sur la difficulté de faire évoluer les pratiques et les mentalités en matière religieuse étaient également justifiées.

*exhortez par les prédicateurs et curez des paroisses* : un petit développement était attendu sur la paroisse cadre spirituel mais aussi de vie sociale, qui suscite, à la campagne au moins, un sentiment d'appartenance fort. Fait quand même partie en ville de l'identité des individus (déclarations et témoignages à la police par exemple, la paroisse est toujours mentionnée). Son rôle d'encadrement des fidèles est renforcé depuis le concile de Trente. Le curé est un personnage important (Trente aussi le renforce et transforme la figure du bon prêtre), aux lourdes responsabilités spirituelles et, on le voit ici, sociales. Il distribue lui-même régulièrement des aumônes (hors bureau des pauvres), plus ou moins généreuses, ne pas le faire serait inadmissible de sa part. Il a des revenus toujours confortables en ville. Souvent à la tête d'une équipe de prêtres habitués, de diacres, etc. le *Vicaire* (remplaçant qui est aussi prêtre) est mentionné. Le curé est un notable, d'ailleurs forcément gradué d'une université dans une ville murée comme Rouen. Les prédicateurs : en général des réguliers, dominicains, franciscains, surtout les jésuites très en vue pendant ces années 1610 à Rouen (et les couvents se multiplient, on l'a dit), sollicités pour les grandes occasions du calendrier liturgique (Carême, Avent,...). Pas de missions intérieures particulières à Rouen à cette date. Concurrence souvent des jésuites avec le curé, mais ils répondent à une attente des fidèles et sont appréciés par eux.

*selon qu'en leur devotion et conscience* : Conserve une dimension religieuse, que l'arrêt ne voulait ni ne pouvait supprimer. Il cherche en fait à réorienter cette pratique, mais pas à changer les conceptions religieuses, puisqu'il s'agit toujours d'en tirer bénéfice. Dans cette logique c'est le curé ou le vicaire qui sont chargés de solliciter les habitants et apparaissent comme des relais des autorités civiles.

*toutes les semaines, en chacune maison des bourgeois et habitants... pour les exhorter de donner auxdits pauvres* : Sollicitation directe à une fréquence élevée qui montre que les besoins sont criants. La contribution reste cependant libre : ce n'est pas un impôt. Montre aussi la proximité du clergé ou de ses représentants et des habitants, puisque les premiers entrent régulièrement chez les seconds.

*Mettre aux troncs* : après l'explication de ce qu'est un tronc, relever que le changement conduit à collecter les fonds anonymement plutôt que de pratiquer la charité interpersonnelle, ce qui suppose une transformation fondamentale des comportements et des sensibilités. Moins gratifiant que l'aumône directe.

### 3. Pour proposer un traitement nouveau

#### A. éteindre la mendicité

L'objet principal de l'arrêt est de faire disparaître la mendicité publique, pour des raisons morales et sans doute sécuritaires (et non de supprimer la pauvreté, dont les autorités ne se sentent en rien comptables). Ce qui passe par une interdiction de celle-ci, par l'expulsion des « étrangers » comme on l'a vu, et par la mise en place de solutions alternatives pour ceux qui sont reconnus comme habitants. Seuls les membres de la communauté urbaine ont en effet, dans l'esprit de ces réformateurs, vocation à bénéficier des dispositions qui suivent.

*Inhibition...à tous pauvres...de plus quester, mendier...à peine...d'être rayé de l'aumosne* : La crainte est, pour ceux qui sont inscrits à l'aumosne du bureau, qu'ils touchent des secours et continuent à mendier. Cette aumône officielle ne concerne que les habitants inscrits et non les étrangers : *pauvres habitants et demeurans en cestedite ville*.

Du pauvre christique au parasite :

Cette aumône officielle et l'interdiction parallèle de la mendicité montrent donc l'évolution du regard sur la pauvreté. Traditionnellement le pauvre est l'image du Christ, ou son envoyé, ou en tout cas celui qui s'inscrit dans une logique évangélique, en permettant de réaliser une des vertus chrétiennes, la charité. En 1690 encore, pour Furetière « les mendiants, les pauvres, sont appelés les membres de Jésus-Christ ». Les pauvres ont donc une utilité sociale, en contribuant au Salut des plus riches. Même si la gestion de l'aumône par un bureau fait partie des bonnes œuvres pour ses responsables, on a avec ce bureau une indiscutable laïcisation et une dépersonnalisation de la pratique charitable pour les habitants. La laïcisation de l'administration des hôpitaux publics est à l'œuvre en France depuis 1545, au détriment des religieux, officiellement en 1553 à Rouen pour l'Hôtel-Dieu.

Certains ont pu faire un lien avec la réforme protestante, la mise en question du Salut par les œuvres et la nouvelle éthique du travail (débat à propos du XVI<sup>e</sup> siècle entre l'influence luthérienne ou l'autonomie et

antériorité des transformations catholiques). D'autres (dont Geremek) mettent en avant pour expliquer ce changement de regard sur les pauvres le développement du capitalisme au XVI<sup>e</sup> siècle, la paupérisation, ainsi qu'une mobilité plus grande vers les villes en croissance, qui saturent ces villes en pauvres venus de la campagne à partir des années 1520. Les candidats auraient pu connaître l'œuvre de Jean-Louis Vivès, *De subventione pauperum*, 1626 (en réponse à une sollicitation des magistrats de Bruges, où il réside) qui dresse assez exactement le programme suivi ici : interdiction de la mendicité, expulsion des étrangers, mise au travail des assistés et apprentissage obligatoire pour les enfants. Deux reproches adressés aux pauvres, récurrents ensuite : sont de faux mendiants qui pourraient travailler et sont de mauvais chrétiens qui ont une vie dissolue. Vu comme un grand éducateur par beaucoup, Vivès inaugure une nouvelle conception de l'assistance qui se doit d'être morale autant que matérielle : « remontrance et châtement sont des genres d'aumône » estime-t-il. Tout ceci et la distinction bon et mauvais pauvres est présenté par A. Bérroujon, p. 16 et suivantes. Autre inspirateur possible, plus proche, Barthélémy de Laffemas, conseiller du roi et économiste, cité par certains, qui reprend et vulgarise des positions similaires à celles de Vivès entre 1600 et 1610 : il promeut charité, valeur du travail, ordre public, utilité sociale et enfermement des pauvres.

*Donner... aucunes aumosnes* : La charité directe et individuelle est donc théoriquement interdite, ce qui complète logiquement par l'autre bout l'interdiction de la mendicité, et qui devrait donc la faire disparaître. *vingt sols d'amende* : Peine pécuniaire et différente de celle des mendiants, qui sont donc plus sévèrement punis que les donateurs. La somme n'est pas négligeable et représente quelques jours de travail d'un manœuvre, pour donner un ordre de grandeur.

## **B. organiser l'assistance pour les bons pauvres**

Le rôle central est donné au bureau des pauvres de la ville, chargé des distributions, du contrôle, de la mise au travail voire de l'enfermement. Programme qui renvoie aux propositions de Vivès et Laffemas et au modèle parisien de 1611-1612.

*Administrateurs du bureau des pauvres valides...gouvernement et administration desdits pauvres* : Le bureau des pauvres est une d'institution qui naît au XVI<sup>e</sup> siècle, en 1534 à Rouen, ce qui est précoce (la première Aumône générale hebdomadaire a été instituée à Lyon en 1531 ; l'Aumône générale est organisée à Paris par l'échevinage en 1531 et 1544, décisions à l'application incertaine ; en 1566 l'ordonnance de Moulins (art. 73) stipule que pour toute la France « chaque ville, bourg, village » devra nourrir et entretenir les pauvres qui en sont « natifs et habitans, sans qu'ils puissent vaguer et demander l'aumône ailleurs qu'au lieu duquel ils sont »). Institution municipale, ce bureau concentre le produit des quêtes, legs et rentes qui lui sont affectés, pour les distribuer aux pauvres qui y sont inscrits. Il a aussi vocation à financer la dot des filles pauvres. C'est donc un outil d'assistance mais aussi de contrôle des pauvres, qui doivent y être inscrits. Il limite ainsi théoriquement la pratique de l'aumône individuelle qui ne permet pas de distinguer les bons pauvres des mauvais pauvres. Tout ceci montre que le changement dans la prise en charge de l'assistance, où les collectivités se substituent à l'Eglise (concerne surtout Paris, Lyon et Rouen), n'est pas entièrement nouveau et s'inscrit dans un mouvement de longue durée, et que des structures municipales sont déjà en place à Rouen en 1613, avant cet arrêt. L'existence de ces bureaux des pauvres et de ces distributions contribue d'ailleurs à l'attrait exercé par les villes sur les pauvres ruraux.

*gouvernement et administration desdits pauvres* : vocabulaire du contrôle des populations

*dresser ateliers et œuvres publiques pour les y employer à travailler* : c'est le grand projet du siècle, avec des mentions au XVI<sup>e</sup> siècle, et une volonté explicite de monter de tels ateliers exprimée par Laffemas (pour qui la pauvreté est le résultat de la concurrence des industries étrangères). Condamnation de l'oisiveté, bien présentée par J.-P. Gutton : il faut guérir les pauvres de leur paresse, même s'il s'agit en réalité de chômage subi, et idée de rédemption (donc de culpabilité antérieure) par le travail. Le bureau des pauvres doit donc en théorie faire travailler les pauvres valides, mais il est difficile de leur trouver un emploi utile et rentable, sinon ponctuellement pour des grands travaux d'aménagement urbain. Les règlements postérieurs prévoient « les travaux les plus rudes ». Cependant, en 1613 les ateliers restent à dresser, comme le montre l'emploi du futur et la nature très vague des travaux en question. Par *œuvres publiques* on entend travaux publics (terrassements, à Rouen entretien des remparts qui emploient 500 personnes en 1625, pendant quelques mois, avant que l'entreprise ne cesse faute de fonds).

*d'estre rayez de l'aumosne, pour la premiere fois, et pour la seconde, d'estre enfermez en lieux qui seront pour ce destinez* : la récidive, donc l'échec même de l'arrêt, sont ainsi anticipés. La thématique de l'enfermement des pauvres, chère à Foucault, apparaît ici. On tentera, mais plus tard, de le mettre en œuvre dans le cadre de l'Hôpital général qui réunira les différentes formes d'assistance. Ce qui distingue l'Hôpital général des hôpitaux précédents, outre sa taille, c'est qu'on cherche à y enfermer autoritairement les pauvres trouvés dans la rue, c'est-à-dire les mendiants, enfants abandonnés, prostituées, vieillards indigents et à les mettre au travail (au moins par une participation au fonctionnement quotidien de l'institution, sinon avec des ateliers). C'est sa fonction essentielle. Mais ce type d'institution se développe bien après 1613. Le règlement de l'hôpital général de Rouen date seulement de 1681, et c'est seulement alors que cet hôpital remplace et fait disparaître le bureau des pauvres valides. En France, le premier hôpital général est ouvert à Lyon en 1622

(fondation 1614, appelé « Hôpital de la Charité Aumône Générale », avec effectivement dès 1614 le projet d'y enfermer autoritairement les pauvres). L'édit de fondation de l'hôpital général de Paris (regroupant plusieurs institutions préexistantes) date de 1656, et les mesures prévues sont appliquées à partir de 1657. A Paris aussi ce sont les magistrats du parlement qui en ont rédigé les statuts et participeront à son administration. Un édit royal du 14 juin 1662 ordonne la construction d'hôpitaux généraux dans toutes les grandes villes, en partie pour soulager Paris qui paraît le réceptacle de toute la misère française.

Mais attention cependant : dans le texte, la formulation (*seront pour ce destinez*) montre très clairement que rien n'est prêt à Rouen et que les lieux restent à trouver. Surtout, l'enfermement est à Rouen une punition de la récidive, pas un traitement normal et systématique de la pauvreté, ce qui est très différent de Paris. Et ce qui est puni ce n'est pas le fait d'avoir mendié et de s'être trouvé dans la rue, mais le fait d'avoir mendié alors que l'on touchait l'aumône officielle, soit une sorte d'escroquerie aux allocations (même si l. 15 tous les pauvres habitants semblent être concernés, ce sont bien les bénéficiaires de l'aumône qui sont visés, la première punition est d'ailleurs d'être rayé de l'aumône). On est donc dans une logique différente de l'enfermement systématique des pauvres errants décrite par Foucault (première mesure en ce sens à Rouen en 1645 seulement). C'est l'esquisse d'une politique, pas sa réalisation pleine qui relève de la fin du siècle. A. Bérroujon donne des éléments sur ces logiques et la chronologie (p. 138)

### C. malgré difficultés et résistances

La mise en œuvre de ce programme se heurte à une série de difficultés dont on pouvait trouver plusieurs indices dans le texte. Il était en particulier important de montrer la résistance des populations à ce qui conduirait à une transformation profonde et rapide des pratiques sociales.

*Il n'y a fondz au bureau* : Les intentions proclamées dans le texte se heurtent en effet à une réalité, la faiblesse des moyens disponibles, ici reconnue. En l'état le bureau n'aurait pas les moyens de nourrir tous les pauvres. Le dispositif, assez peu réaliste repose sur un double pari, assez incertain : réduire le nombre de nécessiteux en expulsant les étrangers et parvenir à réorienter la charité individuelle vers un fonds commun.

*sur peine de prison et punition corporelle* : la sévérité de la menace envers ceux qui hébergeraient des pauvres étrangers trahit la difficulté des autorités à faire respecter ces prescriptions. Sur la punition corporelle (Foucault peut être mentionné), le fouet est prévu pour le délit de vagabondage, qui pourrait donc ici concerner les complices. L'arrêt du parlement de Paris de 1612 prévoit que les femmes mendiantes seront fouettées et rasées. Un autre arrêt du 3 avril 1618 du même parlement de Paris envisage les galères. A Rouen en 1613 une telle menace traduit aussi la difficulté des autorités à faire respecter ces prescriptions, comme de réaliser l'expulsion définitive des mendiants étrangers, déjà mentionnée. *Sur d'amende arbitraire* (deux fois) : laissée à l'appréciation du juge.

*de murmurer contre la police des pauvres, injurier les officiers et sergents d'icelle* : Anticipe des difficultés d'application, l'hostilité de la population (ou d'une partie) envers les autorités ou en tout cas envers cette politique. A. Bérroujon et J.-P. Gutton insistent sur la solidarité des pauvres entre eux, les habitants les moins mal lotis voyant dans les plus pauvres une situation qui pourrait les concerner, selon ces auteurs. A Paris après 1657, les archers de l'hôpital ou « chasse-gueux » qui pratiquent les rafles sont unanimement détestés. Bérroujon donne des exemples d'agression de ces archers à Lyon fin XVII<sup>e</sup> siècle

### conclusion

Plusieurs pistes pour conclure au-delà du résumé : avancée très lente d'un mouvement amorcé vers 1520, relancé fortement dans les années 1650, et qui rencontre toujours beaucoup de difficultés d'application ; stigmatisation et relégation qui aggravent la marginalisation ; stigmatisation contre glorification de la pauvreté, une mutation profonde aux enjeux religieux ; accentuation des antagonismes sociaux (à la fois cause et résultat de ces mesures).

## Explication de texte ou de documents historiques

### Oral

Les épreuves de l'oral d'histoire ont permis cette année d'écouter cinquante-et-un candidats, un nombre plus élevé que lors des sessions précédentes, malgré le renoncement regrettable d'une candidate admissible à se présenter à cette épreuve. À cet égard, le jury ne peut, encore une fois, qu'encourager les candidats à tenter leur chance jusqu'au bout et à ne pas céder à une appréhension excessive ou à un découragement passager.

Invités, comme chaque année, à choisir entre deux sujets relevant chacun d'une des trois périodes au programme, treize candidats ont choisi l'histoire ancienne, seize l'histoire moderne et vingt-deux l'histoire

contemporaine. La note moyenne des candidats s'établit à 10,27, la médiane à 10 et l'écart-type à 4,14, les notes des candidats entendus s'échelonnant entre 4 et 20. Le format de l'épreuve (20 mn pour l'exposé, 10 mn d'interrogation) a en général été maîtrisé. Quelques candidats ont toutefois terminé leur exposé en une quinzaine de minutes, d'autres ont mal équilibré leur temps de parole entre les parties de leur présentation.

Le jury a eu le plaisir d'entendre de très bons exposés, réfléchis, bien construits, nourris d'exemples précis et d'une chronologie maîtrisée, citant avec pertinence les grandes études qui ont marqué la question envisagée. Mais trop de candidats ne se donnent pas la peine de bien lire et analyser le sujet. Pour un sujet intitulé « Les élites et l'État en France au XVIIe siècle », le candidat a traité « les élites et le roi », et même si le glissement (non explicite) s'est appuyé sur le fameux « l'État c'est moi » prêté à Louis XIV, il conduit à négliger un pan important de la question (la place des élites dans l'appareil d'Etat). « Le colbertisme » n'appelle pas un exposé sur les différents épisodes du ministériat de Colbert dans tous les domaines, mais bien une présentation de cette pensée économique qui s'insère dans le mercantilisme, et de ses principales réalisations et limites. Parmi les travers relevés dans les présentations des candidats de cette année, on mentionnera, en histoire ancienne, le choix de plans trop thématiques laissant de côté toute dimension chronologique, ce qui n'est guère souhaitable en histoire, et une réflexion souvent limitée à la problématique d'ensemble (l'identité des Grecs face aux autres). Les connaissances ont parfois manqué : comment traiter de la Méditerranée sans décrire les moyens de navigation ? Comment parler d'Asie mineure en ignorant les « frontières » du monde grec ? On regrettera par ailleurs quelques approches plus que discutables, qui feraient par exemple des seuls Grecs continentaux les représentants de l'hellénisme. Dans un autre ordre d'idée, la volonté louable de ne pas s'écarter du cœur d'un sujet sur « le pacifisme américain de 1918 à 1941 » ne justifiait pas de parler d'un « pacifisme guerrier » après Pearl Harbor. Un exposé sur « la question du canal interocéanique » pouvait certes se pencher sur la réalisation matérielle de l'ouvrage, mais pas au détriment du contexte et des considérations géostratégiques attendues. Un candidat invité à traiter de « la Guerre de Sécession et la place des États-Unis dans le monde » ne pouvait pas s'attarder sur la question de la reconnaissance de la Confédération au point de faire l'impasse sur le nouveau statut international des États-Unis après la guerre civile, statut rehaussé encore par le spectaculaire développement économique du *Gilded Age*.

Le jury souhaite enfin rappeler que les dix minutes de questions qui suivent l'exposé des candidats leur donnent l'occasion de préciser leur pensée, de rectifier leurs erreurs, de développer des points trop rapidement évoqués, de faire preuve d'à-propos et finalement d'améliorer l'impression d'ensemble.